

## MÉAULTE

# Le parc de vidéosurveillance sera étendu

Le conseil municipal s'est tenu à huis clos mardi à Méaulte. Le premier point à l'ordre du jour était l'achat d'un terrain de 1 000 m<sup>2</sup>, Grand'rue face à la mairie, pour 60 000 €. La municipalité veut aménager les abords de la mairie pour la mettre en valeur. Hugues Francomme, ancien édile, qui juge la dépense inutile, a voté contre.

Autres points abordés : l'aménagement des combles de la mairie, pour 32 795,16 € TTC, et le lancement d'une étude de faisabilité

pour la mise en accessibilité de l'entrée du cimetière.

### CINQ PLATEAUX SURÉLEVÉS DANS DEUX RUES

Le conseil municipal a aussi décidé de compléter les travaux de rénovation de la Grand'rue et de la rue de l'Aviation (réalisés avec le Département) par l'installation de cinq plateaux surélevés, pour réduire la vitesse. Le chantier devrait commencer début juillet. Ils seront installés devant l'église, devant l'école, près du monument aux morts, face aux

n°58 et 8 de la Grand'rue et au début de la rue de l'Aviation.

Enfin, le conseil a validé l'extension du parc de vidéosurveillance (avec quatre caméras avec lecture de plaque, 11 caméras fixes et une nomade, en plus des sept actuelles). La commune réfléchit à changer de prestataire et à passer par la Fédération départementale de l'énergie (FDE). « *En transférant la compétence à la FDE, la commune serait propriétaire du matériel* », explique le maire, Jean-Michel Fournier. ■

Extrait du journal Courrier Picard - Jeudi 11 mars Page:22/23

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)